

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe des professions libérales

Cet avis s'inscrit dans le contexte d'ouverture progressive à la concurrence des chemins de fer voulue par l'Europe. Après le fret et les liaisons internationales, se pose le défi de l'ouverture du transport régional des voyageurs.

Si la concurrence peut avoir des effets bénéfiques pour les usagers comme pour les contribuables, il est absolument nécessaire d'organiser sa mise en œuvre et la proposition d'expérimentations fondées sur la base du volontariat des acteurs, accompagnées d'évaluation continue et de mutualisation des expériences, nous convient. Rien ne se fera sans l'adhésion des acteurs, sans la concertation et la transparence continues. Il faudra engager les réformes indispensables pour que la SNCF, opérateur historique, remplisse les conditions d'une mise en concurrence loyale, tout en garantissant les critères du service public et la sécurité des réseaux.

L'objectif à terme est d'améliorer la qualité de service, l'accroissement des trafics et une meilleure transparence des coûts, notamment pour les autorités organisatrices régionales. Améliorer la compétitivité du ferroviaire par rapport aux autres modes de transport contribue aussi à la préservation de l'environnement. Cet avis s'intéresse particulièrement à l'accompagnement des régions dans ce nouveau paysage concurrentiel, préconisant une méthode et un calendrier.

Les professions libérales sont très attachées à la vitalité des territoires. Le développement du transport ferroviaire est essentiel à la compétitivité territoriale, à la mobilité des personnes et à la préservation de l'environnement.

Notre opérateur historique doit se préparer tout en s'appuyant sur ses valeurs et son modèle social. Le statut dérogatoire du personnel SNCF, lié aux spécificités des métiers de cheminot et aux impératifs de sécurité du personnel et des voyageurs, est compréhensible, mais dans un contexte et un environnement concurrentiel, se posera la question de son adaptation.

Pour notre groupe, la négociation collective doit définir un socle commun à toute la branche ferroviaire, négociation qui devra être précédée d'une ligne gouvernementale claire pour mettre la SNCF dans des conditions de concurrence optimales. Nous nous en remettons à la sagesse et au pragmatisme des négociateurs et espérons qu'ils sauront faire preuve de la même absence d'idéologie que celle qui a prévalu lors de l'élaboration de cet avis.

Les questions liées à la gouvernance et la dette sont bien évidemment au cœur des enjeux et les pistes énoncées nous agréent. Les réponses apportées conditionneront l'acceptation d'une telle réforme par l'entreprise SNCF, conditionneront aussi sa

pérennité sur les réseaux régionaux et, au-delà, la poursuite du développement du transport ferroviaire et de la filière.

L'avis qui nous est présenté explore toutes les facettes du sujet pour réussir « au mieux » cette ouverture complexe à la concurrence. Le groupe des professions libérales, conscient qu'il faudra réunir toutes les conditions pour une concurrence équitable et loyale, a voté l'avis.